

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 4 septembre 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire  
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1  
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2  
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5  
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20h00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**1209-01**

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Garage municipal – sentinelle;*
- b) Trous dans la chaussée sur la côte de l'Église;*
- c) Rectifications- Comité Consultatif d'Urbanisme;*
- d) Accident du 26 juillet 2012, Route des Érables;*
- e) Demande de Monsieur Marc Joncas;*
- f) Journées de la Culture 2012;*
- g) Dommages sur la rue de l'Église – secteur du nouveau développement;*
- h) Terrain multifonctionnel.*

**3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 13, 15 et 29 août 2012**

**1209-02**

Sur proposition de madame Julie Bérubé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 est approuvé à l'unanimité.

**1209-03** Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Chouinard, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2012 est approuvé à l'unanimité.

**1209-04** Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2012 est approuvé à l'unanimité.

#### **4. Présentation et acceptation des comptes**

**1209-05** Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 42 375.24 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois d'août 2012 est de : 64482.74 \$.

Du même coup, une lettre sera envoyée à monsieur Jimmy Marceau du service incendie de la MRC de Matane pour l'aviser du mécontentement vis-à-vis le montant de location de la caserne versé à la municipalité.

#### **5. Rapport de voirie**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport de la voirie qui lui a été remis par l'inspecteur municipal.

#### **6. Deuxième ligne téléphonique pour le bureau municipal**

**1209-06** **Considérant** les recherches de la directrice générale / secrétaire-trésorière pour l'installation d'une deuxième ligne téléphonique au bureau municipal sans pour autant ajouter un autre numéro de téléphone;

**Considérant que** les appareils actuels ne peuvent recevoir deux (2) lignes et que le coût d'achat d'appareil est très dispendieux avec le fournisseur Telus;

**Considérant** la soumission de Télécommunications de l'Est de 989.85 \$ taxes en sus inclut : trois (3) appareils téléphoniques, le matériel de branchement, la préparation, la programmation, la formation et le service après vente;

**Considérant** l'embauche bientôt d'un agent coordonateur pour les programmes « Municipalité Amie des Aînés » et « Politique Familiale Municipale » augmentera l'occupation de la ligne téléphonique;

**Considérant que** pour obtenir les subventions demandées dans le cadre de ces deux (2) programmes, la municipalité doit assumer une partie des coûts;

Le conseil municipal n'étant pas unanime concernant l'installation de la 2<sup>e</sup> ligne au bureau municipal, un vote a lieu...

Jean-Pierre Chouinard	Pour	Clarence Lévesque	Pour
Johanne Paquet	Contre	Ghislain Lamarre	Pour
Gilles Murray	Pour	Julie Bérubé	Pour

Le résultat étant 5 « Pour » et 1 « Contre », il est proposé à la majorité d'accepter la soumission de Télécommunications de l'Est et d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de procéder à l'achat des appareils et de demander à Telus l'ajout d'une deuxième ligne.

#### **7. Ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil un avis de la Mutuelle des Municipalité du Québec concernant la part de la municipalité de la ristourne de 1 500 000.00 \$ soit, 554.00 \$.

#### **8. Droits de mutation – Terrains du nouveau développement résidentiels**

Selon la promotion de la municipalité, le remboursement de 100 % est applicable à la taxe foncière seulement, excluant les droits de mutation.

Pour la vente de terrain impliquant un prix de 3 000.00\$, il y a exonération de paiement du droit de mutation selon l'article 20 alinéa a) de la loi puisque le montant de la base d'imposition est inférieur à cinq mille dollars (5 000.00 \$).

Étant donné que dans certains cas, les terrains sont vendus au montant de 6 000.00 \$, ceux-ci sont assujettis au droit de mutation.

Il n'y a donc aucun remboursement des droits de mutation exigés mais la taxe foncière quant à elle, est remboursable tel que prévu.

#### **9. Transfert de fonds du compte avec opérations dans le placement temporaire déjà existant**

1209-07

**Considérant que** la municipalité possède un montant existant assez élevé dans son compte avec opérations;

**Considérant que** sur la suggestion d'une représentante de la Caisse Populaire Desjardins de Matane, il serait possible de transférer un montant pour l'ajouter au placement temporaire déjà existant;

**Considérant que** cette façon de procéder permettrait de cumuler des intérêts appréciables en fin d'année, sans frais ni aucune pénalité et, l'argent étant disponible en tout temps;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de demander le transfert d'un montant de 150 000.00 \$ du compte avec opérations au placement temporaire déjà existant.

#### **10. Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 251 « Code d'Éthique et Déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Léandre »**

1209-08

Avis de motion est donné par monsieur Clarence Lévesque concernant le règlement numéro 251 « Code d'Éthique et Déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Léandre ».

Les élus ayant reçu un exemplaire dudit règlement il y a plus de quarante-huit (48) heures pour étude, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro 251 « Code d'Éthique et Déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Léandre ».

**11. Avis de motion concernant le règlement numéro 252 sur les permis et certificats « abrogeant et remplaçant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 237 et ses amendements »**

Afin de synchroniser la réglementation actuelle de la municipalité avec la MRC de Matane et selon leurs recommandations;

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Chouinard concernant le règlement numéro 252 sur les permis et certificats « abrogeant et remplaçant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 237 et ses amendements »

**12. Demande d'appui de la Société d'Histoire et de Généalogie de Matane**

1209-09

La Société d'Histoire et de Généalogie de Matane désire obtenir l'appui de la municipalité pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Rural.

**Considérant que** les objectifs de cette société visent à permettre aux citoyens de faire des recherches sur l'histoire de leur famille, de leur municipalité et de la région pour développer un sentiment d'appartenance à la communauté;

**Considérant qu'**en 2010, la SHGM (Société d'Histoire et de Généalogie de Matane) se dotait d'un plan de développement et que pour le réaliser, elle désire aller vers les communautés de la MRC de Matane;

**Considérant que** la SHGM souhaite organiser des ateliers de généalogie dans les villages de la MRC;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'appuyer la Société d'Histoire et de Généalogie de Matane dans sa démarche de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Rural.

**13. Varia**

*a) Garage municipal – sentinelle*

1209-10

**Considérant qu'**au garage municipal, il y aurait lieu de faire vérifier le poteau portant la sentinelle s'il peut être déplacé en vue de l'installation prochaine des gouttières.

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de communiquer avec Les Entreprises d'Électricité JMN Inc. pour connaître la marche à suivre dans pareil cas.

**b) Trous dans la chaussée sur la côte de l'Église**

La chaussée dans la côte de l'Église (Rang 7) est endommagée par deux (2) trous. Il y a lieu de demander leur remplissage par l'inspecteur municipal.

**c) Rectifications- Comité Consultatif d'Urbanisme**

Lors de la dernière séance régulière du conseil du 13 août 2012, des questionnements avaient été amenés par les contribuables concernant les avis publics reliés au Comité Consultatif d'Urbanisme.

Après vérifications auprès de la MRC de Matane et du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), la municipalité doit afficher lesdits avis publics aux endroits habituels prévus mais n'est nullement dans l'obligation de les faire paraître dans un journal.

**d) Accident du 26 juillet 2012, Route des Érables**

1209-11

**Considérant que** le rapport de police a été reçu au bureau municipal et le responsable de l'accident y étant clairement identifié.

Il est proposé par monsieur Gilles Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à faire parvenir à ce contribuable une facture pour les dommages causés au panneau de signalisation.

**e) Demande de Monsieur Marc Joncas**

1209-12

**Considérant que** la directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture au conseil de la demande de monsieur Marc Joncas, lequel veut obtenir les services de déneigement de la municipalité sur une portion de 0.2 km;

**Considérant qu'**en 2011, la municipalité avait chargé à monsieur Joncas une somme de 1 000.00 \$ pour ce même service;

**Considérant qu'**un panneau indiquant « Réservé aux véhicules de déneigement – remorquage à vos frais » doit être installé près de chez monsieur Joncas pour permettre au conducteur du véhicule de déneigement de faire son travail sécuritairement car aucun véhicule ne doit entraver la circulation;

**Considérant que** le conseil n'arrive pas à s'entendre sur le prix à facturer à monsieur Joncas, il y a vote. ***Une somme de 1 200.00 \$ doit-elle être chargée à monsieur Joncas pour le service de déneigement d'une portion de 0,2 km incluant la fabrication du panneau d'avertissement ?***

Jean-Pierre Chouinard	Oui	Clarence Lévesque	Non
Johanne Paquet	Oui	Ghislain Lamarre	Oui
Gilles Murray	Oui	Julie Bérubé	Non.

Le résultat du vote étant le suivant soit, 4 « oui » et 2 « non », monsieur Joncas sera donc avisé que la municipalité peut lui offrir ce service pour une somme de 1 200.00 \$.

*f) Journées de la Culture 2012*

Lors de la séance régulière du 4 juin 2012, la municipalité décidait de proclamer « Journées de la Culture » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année et ce, via la résolution 1206-11.

La directrice générale / secrétaire-trésorière mentionne au conseil que pour l'année 2012, ces journées se dérouleront les 28, 29 et 30 septembre et invite ceux qui aimeraient organiser des activités à l'en aviser.

*g) Dommages sur la rue de l'Église – secteur du nouveau développement*

1209-13

**Considérant que** dans la semaine du 3 septembre 2012 trois (3) camions de l'entreprise « Les Grues Guay », désirant se rendre effectuer du travail sur des éoliennes, se sont trompés de chemin et ont emprunté la rue de l'Église dans le secteur du nouveau développement;

**Considérant que** l'un d'entre eux a décidé d'effectuer un virage pour sortir de la rue de l'avant au lieu de reculer;

**Considérant que** ce dernier a endommagé une portion de la rue lors de ses manœuvres;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de communiquer avec l'entreprise « Les Grues Guay » et lui offrir de réparer elle-même le chemin ou, que la municipalité répare les dommages et lui envoie une facturation.

*h) Terrain multifonctionnel*

Suite aux travaux de peinture sur le terrain de tennis, il appert que lorsque la surface est mouillée, ledit terrain devient très glissant.

Un panneau sera confectionné en collaboration avec l'inspecteur municipal pour aviser les usagés de ce fait.

**14. Période de questions**

**15. Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h10.

---

*Yvon Tremblay,*  
Maire

---

*Josée Simard,*  
Dir. gén. / sec.-très.